



pension de réversion : puis je prétendre à une pension de réversio

Par **bcmb51**, le **12/10/2010 à 18:18**

bonjour

mon ex mari et moi nous sommes pacsés la semaine dernière.il ne s'est jamais remarié le pacs change t-il quelque chose pour moi quant à la pension de réversion?en effet j'ai lu que les couples pacsés n'ont pas ce droit et perdent le bénéfice de cette pension s'ils ont déjà été mariés pour moi partenaire et ex mari ne font qu'un

Par **Domil**, le **12/10/2010 à 18:23**

Remarquez-vous, pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

La pension de reversion n'existera que lorsque l'un des deux sera MORT. La notion de remariage ou autre, dans les régimes spéciaux, ne se pose que quand la pension de reversion est demandée